

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Galzy

ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La corrida, déjà vieille de plus de 160 ans, s'inscrit dans la longue liste des jeux taurins pratiqués autour de la mer Méditerranée depuis l'antiquité.

Dans les pays et villes taurines françaises, cette tradition est réelle et vivante. Le taureau est partout. L'arène d'abord est incontournable. Les statues représentant des taureaux ornent les places et les ronds-points. Les manades et ganaderias occupent les campagnes. Enfin, les taureaux sont au centre des fêtes qui animent la vie des habitants de ces territoires.

L'interdiction de la corrida serait une privation de liberté insupportable pour les millions de français du midi de la France. Elle serait un drame économique et culturel pour les villes et territoires taurins. Elle serait une menace grave contre l'existence d'une race de taureau ancienne et pour la biodiversité.

C'est pourquoi cet amendement propose de supprimer l'article unique.